


aujourd'hui onzième jour du second mois de la République
 française une et indivisible pardevant moi Jacques
 François Joseph Lefebvre membre du conseil général
 de la commune de Roignes et extraordinairement
 neuf juin dernier pour dresser les actes destinés à
 constater la naissance, les mariages et le décès des
 citoyens à cinq heures l'après midi est comparu en la salle
 publique de la maison commune François Joseph Decobert
 manouvrier domicilié dans cette municipalité de
 Roignes, lequel assisté de Louis Valentin Mothéron
 chirurgien accoucheur âgé de soixante quatre ans et
 Et Adrien François Drain cultivateur âgé de soixante
 cinq ans tous deux département du pas de Calais
 a déclaré à moi Jacques François Joseph Lefebvre que
 Marie Alexandrine Gournay son épouse en légitime
 mariage est accouchée à trois heures l'après midi d'un
 enfant mâle qui lui a présenté et auquel il a donné
 le prénom de François Joseph d'après cette déclaration
 que les citoyens Louis Valentin Mothéron et Adrien
 François Drain ont certifié conforme à la vérité et
 la représentation qui m'a été faite de l'enfant
 dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me

sont délégués le présent acte que le père F. 
 et Adrien François Drain m'ont signé ayant déclaré
 ne savoir écrire...
 fait en la maison commune de Roignes j'ours, mois
 et an que dessus
 Louis Valentin Mothéron
 J. F. J. Lefebvre officier public

N.02.BR.11 N.1793.11.1

aujourd'hui onzième jour du second mois de la république française une et indivisible par devant moi Jacques François Joseph Lefebvre membre du conseil général de la commune de Wizernes élu extraordinairement le neuf juin dernier pour dresser les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens à cinq heures l'après midi est comparu en la salle publique de la maison commune François Joseph Decobert manouvrier domicilié dans cette municipalité de Wizernes, lequel assisté de Louis Valentin Motheron chirurgien accoucheur âgé de soixante quatre ans et Et Adrien François Drain cultivateur âgé de soixante cinq ans tous deux département du Pas-de-Calais a déclaré à moi Jacques François Joseph Lefebvre que Marie Alexandrine Gournay son épouse en légitime mariage est accouchée à trois heures l'après midi d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de François Joseph d'après cette déclaration que les citoyens Louis Valentin Motheron et Adrien François Drain ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que le père et Adrien François Drain n'ont signé ayant déclaré ne savoir écrire.

fait en la maison commune de Wizernes jours, mois
et an que dessus *j : f : j : lefebvre officier public*
louis valentin motheron

Les actes de septembre à décembre 1793 ont été recopiés sur un autre feuillet selon le calendrier républicain suite à l'arrêté du 7 brumaire An 2.
Ci-dessous la photo de la deuxième version

maire Jacques Francois Joseph Lefebvre
Ce jourd'hui onze brumaire l'an second de la republique
à la cause pardevant moi Jacques Francois Joseph Lefebvre
membre du conseil general de la commune de rogerses élu
extraordinaire et le neuf juit dernier pour dresser les
actes des testis à constater la naissance, les mariages et le
deces des citoyens à cinq heures l'après midi est comparu en la
salle publique de la maison commune de rogerses Francois
Joseph Desobert natif de rogerses domicilié dans cette commune
pat. le quel assisté de Louis Valentin Mothérot chirurgien
accoucheur âgé de soixante quatre ans et Adrien Francois

deux de par le quel
Jacques Francois Joseph Lefebvre
gournera Bonaparte
à trois heures l'après
midi et ce qu'il a
d'après cette déclaration
et Adrien Francois
repris en fait de qui
a été en vertu des
qui le père et Adrien
de Savoy
fait en la maison
Louis Valentin Mothérot
de rogerses jours trois et six qu'on
de rogerses

Il n'y a pas de cadavre déclaré
Joseph Lefebvre que l'un se a
de ce legit. un mariage est au
midi d'un enfant mâle qui est né
de Francois Joseph
que les citoyens Louis Valentin Mothérot
et Adrien Francois ont certifié la formation à la vérité et le
repris en fait de qui a été faite de bon fait de l'un et l'autre
a été en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present
que le père et Adrien Francois ont signé ayant dit
de Savoy

MINUTE
6 5

Lefebvre officier public